

LA QUESTION DU JOUR **Faut-il augmenter les salaires minimums dans l'horlogerie?**
 Votez par SMS en envoyant **DUO AUG OUI** ou **DUO AUG NON** au numéro 363 (FR. 0,30 /SMS) ou sur le site www.arcinfo.ch

MINIMA SALARIAUX Le syndicat Unia dénonce le blocage des négociations dans l'horlogerie. Il voudrait 100 fr. de plus par mois, vu les bénéfices réalisés.

«Salaires indignes du Swiss made»

FRANÇOISE KUENZI

«Les salaires de l'horlogerie ne sont certainement pas Swiss made! Ils sont indignes d'une industrie qui va bien!» Les syndicalistes d'Unia sont furax. Ils avaient réuni la presse hier à Bienne, Cité de l'horlogerie, pour dénoncer le blocage des négociations salariales, menées chaque année pour déterminer les salaires minimaux d'embauche.

Or, cette année, les patrons n'ont consenti qu'à des hausses réelles des salaires de 20 francs par mois, ou 40 francs pour les salaires en dessous de 3500 francs par mois. «Des augmentations misérables», tonne Aldo Ferrari, négociateur de la délégation horlogère d'Unia. «Une attitude irresponsable!», ajoute Pierluigi Fedele, responsable de la branche au sein du même syndicat. Car «l'horlogerie se porte comme un charme», relèvent-ils: les exportations ont battu tous les records en 2012, avec plus de 21 milliards de francs, et le Swatch Group a accru son bénéfice net de 26% à 1,6 milliard. «Rarement une branche économique n'a aligné autant d'années record», résume Aldo Ferrari.

A quelques jours de l'ouverture du salon Baselworld, Unia rappelle donc son exigence: 100 francs de plus par mois. Un montant demandé dès l'ouverture des négociations, fin 2012.

Attention: les salaires minimums ne s'appliquent que dans les entreprises signataires de la convention collective de travail. «Pour les autres, les commissions tripartites cantonales effectuent une surveillance, mais face à des cas isolés elles n'ont guère de possibilités d'agir», constate Pierluigi Fedele. Qui ajoute que «le dumping salarial fait rage dans les régions frontalières».

Difficile de savoir combien de personnes, au total, sont payées aux minima. «Dans le Jura et dans la Vallée de Joux, je dirais une grande partie, et dans l'ensemble



A quelques jours de l'ouverture du salon Baselworld, où les marques ont investi des millions dans de nouveaux stands, le syndicat Unia estime que la branche a les moyens d'accorder 100 francs de plus par mois aux travailleurs payés au salaire minimum. KEYSTONE

EN CHIFFRES

52800 personnes travaillent en Suisse dans l'industrie horlogère. 86% d'entre elles sont soumises à la convention collective de travail de la branche.

575 entreprises emploient ces travailleurs, dont 72% sont liées par la CCT. Cette part est en léger recul.

700 francs C'est la hausse du salaire médian horloger entre 2006 et 2012, qui a passé de 5200 à 5900 francs par mois environ. Une hausse de 13 pour cent. Pendant ce temps, les salaires d'embauche ont progressé de 10%. Les 3% de différence représentent les 100 francs par mois réclamés par le syndicat dans le cadre des négociations.

56% C'est la hausse, entre 2006 et 2012, des exportations horlogères suisses, qui ont passé de 13,7 à 21,4 milliards de francs. Les bénéfices des sociétés et des chiffres d'affaires ont, quant à eux, augmenté de 40% durant la même période.



«Dans le Jura, on trouve des salaires de 2800 à 2900 francs.»

PIERLUIGI FEDELE RESPONSABLE DE L'HORLOGERIE CHEZ UNIA

30 à 35% de l'effectif», relève le syndicaliste. Mais le salaire médian horloger, en 2012, s'élevait tout de même à plus de 5800 francs sur le plan suisse.

De 2600 à 3980 francs

Car il y a des disparités régionales importantes, et c'est pour cela que les négociations sont menées par canton. Ainsi, le minimum 2012 pour un ouvrier non

qualifié était au Tessin de 2600 francs par mois, contre 3980 francs à Genève, 3580 francs à Neuchâtel, 3300 francs dans le Jura et le Jura bernois et 3420 francs dans le canton de Vaud. Le syndicat est prêt à revoir un peu à la baisse, par exemple à Neuchâtel, sa revendication de 100 francs supplémentaires. Mais sans aller jusqu'à 20 francs non plus... ●

«ACCUSATIONS DE DUMPING INFONDÉES»

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) «regrette» que le syndicat ait refusé, comme elle le proposait, une hausse des salaires minimaux de 0,5%, voire de 1,5% dans certaines régions, a-t-elle fait savoir hier dans un communiqué. La CP juge par ailleurs «infondées les accusations de dumping: les enquêtes menées par les commissions tripartites cantonales n'ont jamais constaté de sous-enchère salariale dans la branche.» Reste que «la procédure prévue par la CCT n'ayant pas été épuisée», la CP estime «qu'une solution satisfaisante entre les deux parties est encore atteignable». ●

Des soucis dans le Jura

Dans le canton de Neuchâtel, les 15 000 travailleurs de l'horlogerie ne sont pas trop mal lotis en comparaison romande. D'abord, près de 90% des entreprises ont signé la convention collective de travail (CCT). Ensuite, le salaire d'embauche d'un ouvrier non qualifié (3580 fr.) compte parmi les plus élevés, juste derrière Genève (3980 fr. après six mois), mais devant le Jura/Jura bernois (3300 fr.) ou Vaud (3420 fr.).

Dans le canton du Jura, par contre, la situation préoccupe Pierluigi Fedele: le responsable de l'horlogerie chez Unia confie que la moitié des entreprises de la branche ne sont pas conventionnées, en particulier chez les polisseurs. «Les salaires atteignent parfois 2800 ou 2900 francs», ajoute-t-il. Plusieurs entreprises signataires de la CCT en restent par ailleurs aux minimaux d'embauche pour la majorité du personnel. Il cite ainsi une grosse entreprise jurassienne où «tout le monde est au minimum».

Comme plusieurs usines sont en construction dans le Jura, le syndicat entend faire son possible pour que les employeurs adhèrent à la CCT. Mais ce ne sera pas évident. Ainsi, Fossil, qui va bâtir à Glovelier, n'est jusqu'à maintenant pas conventionné. ●

ÉCONOMIE

Pôle Crêt-du-Loche soutenu par l'Etat

Le Conseil d'Etat a octroyé à la commune de La Chaux-de-Fonds un prêt de politique régionale pour le projet de réalisation des équipements du pôle économique cantonal «Crêt-du-Loche». Ce prêt, qui s'inscrit dans le programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi sur la politique régionale, permettra aux autorités communales de La Chaux-de-Fonds de mettre des terrains à disposition des entreprises. L'amélioration des conditions cadres dans les pôles économiques prioritaires définis au travers du Plan directeur cantonal, sanctionné en 2011, permet de favoriser le développement des PME neuchâteloises et l'implantation de nouvelles entreprises. ● RÉD

HORLOGERIE Des experts se sont penchés hier à l'Uni sur la nécessité de réinventer la branche.

Innovater et se recadrer pour survivre à la concurrence

Alors que tout le monde horloger est suspendu à la décision de la Commission de la concurrence (Comco) sur la position dominante de Swatch Group dans la production de composants, des experts se sont penchés sur le paysage concurrentiel dans l'horlogerie, hier, à l'Université de Neuchâtel. Les Ateliers de la concurrence organisés par l'Uni et la Haute école de management et de droit de Zurich ont accueilli un parterre de spécialistes.

Les PME manufacturières risquent-elles de suffoquer face à de puissants groupes? Les horlogers sont-ils engagés dans une course contre la montre pour s'en sortir? Telles sont les questions qui ont animé les débats.

«Peut-être faut-il profiter de cette situation pour faire entrer de nouvelles idées», a lancé Patrick Krauskopf, ancien vice-directeur des affaires internationales à la Comco.

Symbole de ce vent d'innovation, l'horloger chaux-de-fonnier indépendant Roman Winiger a présenté le concept original qu'il a mis au point avec trois confrères: l'association Openmovement, qu'il préside. Son objectif? Construire un mouvement horloger traditionnel et rendre les plans accessibles à tous selon le principe de l'open source. Cet échange gratuit de savoir-faire est pour lui la solution pour régater face aux grands groupes. Il change radicalement la manière d'aborder la concurrence.



L'horlogerie suisse se situe à un tournant. KEYSTONE

En plein débat sur le Swiss Made à Berne et à l'aube de traiter la loi sur les cartels, le conseiller national Jacques-André Maire a souligné l'importance

de la créativité neuchâteloise pour rester concurrentiel au niveau international. Et de citer Microcity et le Centre suisse d'électronique et de microtech-

nique. Quant aux discussions à Berne: «Nous sommes dans la dernière ligne droite. D'ici au mois de juin, le Conseil des Etats doit confirmer – ou rejeter – la position du National en faveur des 60% (ré: des coûts de revient) pour l'obtention du label Swiss Made.»

Membre de la Comco, Evelynne Clerc a insisté sur l'importance de ce label, qui forcera ceux qui ne pourront en bénéficier à se positionner autrement et à innover.

Alors qu'en Suisse les règles en matière de concurrence horlogère sont encore floues, selon le professeur Blaise Carron, celui-ci a insisté sur la nécessité de fixer un cadre clair. «Sinon, le risque juridique s'ajoute au risque entrepreneurial, et plus personne ne voudra se lancer.» ● DWI